



NOTE IMPORTANTE SUR LES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS

Mesdames et Messieurs les compétitrices et compétiteurs

Afin de faciliter le travail d'Elyane (Responsable Concours) et de Marie-France (Trésorière), il est impératif de prévoir à l'avance vos inscriptions aux concours.

Alors de grâce ayez pitié d'eux ... Elyane à l'oreille qui brûle et les doigts gourds à force d'appeler et de demander des places ainsi que des crampes à la main à force de signer plusieurs chèques alors qu'un seul suffit ...et de plus cela coûte plus cher en timbre pour les courriers postaux ... il n'y a pas de petites économies !

Un rappel de la règle pour celles et ceux qui l'ont oubliée ou qui ne la connaissent pas encore étant nouveaux de notre compagnie :

10 jours avant la date du concours les inscriptions sont closes.

Pour vous inscrire il y a dans la salle pour la saison intérieure et au jardin pour la saison extérieure un tableau où sont rassemblés tous les mandats des clubs organisant des concours.

Pour chaque mandat une feuille d'inscription est jointe sur laquelle vous devez noter votre nom , prénom, arme ainsi que le départ auquel vous souhaitez participer. Elyane relève régulièrement les inscriptions et réserve les places auprès des organisateurs des concours.

Vous pouvez aussi lui envoyer un mail à « competition@lesarcherssuresnois.fr ».

Les retardataires ... tant pis pour eux ... prendront soit leur plume soit leur téléphone pour s'inscrire auprès du responsable de chaque club qui gère le greffe et paieront eux-mêmes leur inscription.

Bien entendu ils ne manqueront pas de demander un reçu au greffe du concours s'ils veulent se faire rembourser (pas de reçu pas de remboursement).

Précisions importantes :

Le club prend en charge au maximum 2 départs de concours par week-end et par discipline.

Si vous décidez de vous inscrire sur d'autres départs, **il vous sera demandé de fournir le règlement concernant ces départs supplémentaires en même temps que votre inscription.**

Pour tout concours où vous vous êtes inscrit et pour lequel le club a payé votre inscription, mais que vous n'avez pas pu faire, il vous sera demandé le remboursement de l'inscription en fin de saison (sauf en cas de maladie ou de blessure accidentelle).

Alors à vos stylos (des mandats sont déjà affichés) et que cette nouvelle saison soit une réussite.

Bon tir à tous et représentez dignement les ARCHERS SURESNOIS.

Le Président

Petit rappel : Pour les compétitions la tenue de club est pantalon noir et le nouveau maillot de club.